

Pédagogie : qui aurait deviné ?

Autor(en): **Gisel, Monique**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284404>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quoi de neuf en Suisse ?

Gabrielle Nanchen (à gauche) et Ruth Dreyfuss (au centre)
aux Assises nationales pour l'égalité des droits, le 28 mars 1981.



AVORTEMENT

Décisions du Conseil national

Le 11 mars 1981, le Conseil national débattant de l'avortement avait plusieurs solutions qui s'offraient à lui : en rester au statu quo, adopter une solution unique pour l'ensemble de la Suisse (permettant l'interruption de grossesse « si un danger sérieux pèse sur la vie de la mère ») ; opter pour une solution fédéraliste qui laisserait aux cantons la possibilité de légiférer eux-mêmes ; reporter, enfin, les débats jusqu'à ce que l'initiative pour le droit à la vie ait été examinée.

C'est la solution fédéraliste qui l'a finalement emporté par 94 voix contre 75. Défendue par la majorité de la commission Grobet, cette solution permet donc aux cantons d'introduire chez eux la solution du délai, soit le caractère non punissable de l'interruption de grossesse si celle-ci est pratiquée dans les douze semaines après la fin des dernières règles. Le Conseil national a accepté en outre que le même médecin puisse à la fois conseiller l'avortement et le pratiquer ; que l'époux ne soit pas obligatoirement consulté ; que des centres de consultation en matière de grossesse soient institués, et que les caisses maladie couvrent les frais des interruptions de grossesse répondant aux critères des indications médico-sociales. Aucune couverture n'a été acceptée, en revanche, pour les avortements autorisés par la solution du délai.

Ces décisions doivent encore passer le cap difficile du Conseil des Etats, qui, on l'espère, se montrera aussi progressiste que la Chambre du peuple. En outre, plusieurs groupes féministes (dont l'Association suisse pour le droit à l'avortement et à la contraception — ASDAC —, Femmes en lutte et les Frondeuses), tout en reconnaissant que la décision du Conseil national représente un pas en avant, craignent que la solution fédéraliste « perpétue le tourisme gynécologique des cantons conservateurs vers les cantons progressistes », s'inquiétant du sort des femmes qui « après avoir échoué dans leurs démarches sur leur lieu de résidence, risquent fort d'avoir dépassé le délai... »

c. c.

EGALITÉ

Assises nationales à Bienne

Le samedi 28 mars ont eu lieu à Bienne les Assises nationales pour l'égalité des droits entre femmes et hommes, auxquelles ont assisté plus de deux cents femmes venues des cantons romands et alémaniques. Organisée par une quinzaine de groupements féministes de gauche, cette journée avait pour but de mobiliser les femmes en vue de la votation du 14 juin sur l'égalité des droits, et de faire le point sur les actions à mener jusqu'au 14 juin, et

après : le sentiment en effet s'est rapidement dégagé que si le oui à la votation était indispensable, tout ne serait pas résolu dès le lendemain.

Trois groupes de travail se sont constitués l'après-midi sur les thèmes de l'égalité de salaire, dans la famille et dans la formation, animés respectivement par Anne-Catherine Ménétreay, Gret Haller et Sylvie Bonnard. Le soir, un meeting a rassemblé à nouveau les participantes et participants pour écouter le témoignage de deux ouvrières allemandes sur la bataille qu'elles ont menée au sein de leur usine d'abord, jusque devant les tribunaux, pour obtenir l'égalité de salaires. Christina Alleman a parlé ensuite des difficultés d'intégration des femmes immigrées. Gabrielle Nanchen, quant à elle, a insisté sur la nécessité d'inscrire l'égalité dans la Constitution pour que l'on puisse procéder aux changements nécessaires, sur la durée du travail, sur l'assurance maladie et sur toutes les autres discriminations qui subsistent dans les lois. Ruth Dreyfuss, enfin, a conclu par l'assurance que les droits égaux aboutiront au contraire de la « Gleichmacherei » tant redoutée par les adversaires de l'égalité.

c. c.

SCOLARITÉ

Inégalités à Lucerne

Au cours de la scolarité obligatoire, les filles font 250 heures de plus que les garçons, car elles ont trois heures hebdomadaires de travaux à l'aiguille contre deux heures de travaux manuels pour les garçons. Dans l'enseignement secondaire, l'accent est mis pour les uns sur la physique, le dessin technique, etc., pour les autres sur la couture et l'économie domestique. Résultat : 70 % des apprenties se concentrent dans les professions suivantes : employées de commerce ou de bureau, vendeuses, coiffeuses, aides en pharmacie.

Un groupe d'enseignants vient de lancer une initiative populaire tendant à introduire les mêmes programmes pour garçons et filles, c'est-à-dire à renverser le préjugé, encore récemment officiellement confirmé, que l'égalité dans l'enseignement, c'est l'égalisation des sexes.

P.B. S.

PÉDAGOGIE

Qui aurait deviné ?

« Gisèle se lance sur la balançoire
Elle se pousse de plus en plus haut.
Charles, lui, manque de cran. »

Qui aurait deviné que cette phrase se trouvait dans l'un des livres* servant à l'enseignement du français en première primaire dans le canton de Vaud, et bientôt dans toute la Suisse ro-

mande ? « Mon premier livre » y a été abandonné au profit d'une méthode nouvelle. La lecture y est envisagée non comme une technique de déchiffrement, mais comme une activité complète : observation des images, compréhension, imagination, dessin personnel, appropriation et restitution du sens, sont aussi importants, sinon plus, que le déchiffrement proprement dit.

Pour chacun des niveaux, classes enfantines, première et deuxième primaires, ont été choisis de 6 à 15 livres pleins de fantaisie, pour chacun desquels ont été élaborés une vingtaine de jeux. Ce sera une fois le puzzle d'une phrase, une autre fois des questions relatives à l'histoire, ou encore l'invitation de résumer oralement le récit ou d'inventer un nouvel épisode, voire de dessiner le décor qui permettrait de mettre en scène l'histoire lue. L'enfant progresse à son gré à travers ces jeux, et, espère-t-on, prend goût à la lecture.

Cette méthode d'enseignement du français nous paraît extrêmement sympathique. Au nombre de ses qualités, relevons le fait qu'un œil féministe a participé au choix des livres utilisés. Point de mère pouponnant à côté d'un père indifférent, point de femmes subalternes à côté d'hommes au travail ; point de fillette pleurnichant. Qui aurait cru que même « Les éditions des Femmes »** auraient droit de cité dans nos écoles ?

Monique Gisel

* A. Browne, *Une promenade au parc*, éd. Duculot.

** A. Turin et N. Bosnia, *Rose Bombonne*.

Contraception

Deux permanences téléphoniques

Le droit de Choisir (021/200035, du lundi au vendredi, de 15 heures à 21 heures)

L'ASDAC faisait le point l'autre jour, une année après le lancement de sa permanence téléphonique. L'ASDAC, c'est l'Association suisse pour le droit à l'avortement et à la contraception. (C'est pour des raisons d'euphonie du... sigle ASDAC que le mot contraception se trouve à la fin du nom de ce mouvement, alors que sa préoccupation première, c'est bien d'éduquer à la contraception !)

Les 25 répondants à ce numéro de téléphone (dont trois hommes) renseignent et informent, écoutent beaucoup, mais ne donnent pas de conseils. En un an : 200 appels, dont la moitié envi-

ron concernaient des problèmes de contraception, l'autre moitié des problèmes d'interruption des règles ; un téléphone sur six venait d'un homme cherchant à se renseigner pour son amie, sa fiancée... Il est difficile de déterminer l'âge et le domicile de celles (ceux) qui appellent, car elles (ils) ne le disent pas toujours ; disons qu'il y a certainement des appels qui viennent d'autres cantons, qu'il y a de très jeunes femmes qui ont besoin de parler de leurs problèmes.

Les raisons des appels sont très diverses, elles vont de la panique au désir d'entendre confirmer ce qu'on sait parfaitement, en passant par toutes sortes de stades intermédiaires : information incomplète, hésitation, renseignement entendu mais pas sûr, besoin de se rassurer, besoin de parler à quelqu'un.

Même dans un canton où il y a cinq centres de planning familial prescripteurs, il y a des femmes qui ne savent pas comment s'y prendre pour trouver des renseignements, qui n'osent pas parler à leur médecin, qui cherchent des adresses de médecin, qui ne savent à qui parler.

Help (031/210141, du lundi au vendredi, de 14 heures à 21 heures)

La permanence de Berne existe depuis deux ans. Créée par l'USPDA (Union suisse pour décriminaliser l'avortement), elle semble répondre à un besoin bien plus grand, puisqu'elle comptabilise déjà plus de 2000 appels. (Nous n'oublions pas, bien sûr, que la Suisse allemande est plus vaste et que bien des petits cantons voisins de Berne ne connaissent pas le moindre centre d'information sur ces problèmes.) 864 appels concernaient un avortement, 405 la contraception, 88 une demande d'aide ou de protection.

Sur les 2000 appels, 1800 étaient de réelles demandes de renseignement, dont 19 % venaient d'hommes et 81 % de femmes ; plus de la moitié provenaient de jeunes personnes : 5 % en dessous de 16 ans, 26 % de 16 à 20 ans et 38 % de 20 à 30 ans.

Les chiffres de la permanence bernoise sont plus précis, et pour cause : avec 2000 appels on peut commencer à faire des statistiques, ce que la permanence vaudoise n'est pas encore à même de faire. Ce qui n'est pas un reproche, bien au contraire : les répondants des deux permanences, en effet, disent bien qu'ils sont là pour écouter et non questionner, aider et non remplir des fiches, informer et non juger.

Simone Chapuis-Bischof

Nouvelles de l'ADF

Association suisse pour les droits de la femme

70e assemblée des délégués

23 mai 1981 à Bienne (Palais des congrès)

10 heures : ouverture de l'assemblée par la présidente centrale, Olivia Egli-Delafontaine

Ordre du jour

1. appel des délégués ;
 2. nomination des scrutatrices ;
 3. PV de l'AD du 31 mai 1980 ;
 4. approbation du rapport annuel ;
 5. comptes 1980, budget 1981-1982 ;
 6. rapport des vérificatrices ;
 7. nomination d'une nouvelle vérificatrice ;
 8. élections au comité central ;
 9. élection à la présidence centrale (candidate proposée : Christiane Langenberger) ;
 10. diverses propositions du comité central.
- 12h30-14 heures : repas en commun.
14 heures à 17 heures : propositions des sections.

Fête du 10e anniversaire du suffrage

24 mai 1981 à Bienne (Palais des congrès)

10 heures : ouverture des stands, exposition et vente d'objets artisanaux, vente de spécialités régionales, concours...

livres : 20 femmes écrivains signent leurs livres.

11 h.30 : ouverture officielle : brefs exposés de Monique Bauer-Lagier et Emilie Lieberherr, conseillères aux Etats.

12 h.15 : apéritif au foyer.

12 h.40 : chant et danse du groupe rythmique d'E. Bürgy.

12 h.50 : dîner dans la salle de concert.

14 h.30 : spectacle : Dominique Schweizer (piano) et Brigitte Belley (alto) jouent du Schumann ; Erika Ackermann mime et danse ; Hanni Dill chante ; l'Atelier Expression danse...

et l'on peut encore visiter les stands, rencontrer les femmes écrivains et visiter l'exposition de peinture (ouverte depuis le 16) avant la fin de la Fête.

17 h.30 : fin de la Fête.